



BP AP

Brevet Professionnel Aménagement Paysager - Formation continue -



9 mois



Septembre 2026
à Juin 2027



Les Vaseix



Niveau 4

Principaux débouchés

Objectifs visés et
Évaluables

Conditions du métier

Devenir ouvrier hautement qualifié responsable d'aménagements paysagers et/ou responsable d'équipe.

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager,
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement,
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux,
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux,
- Mettre en place des infrastructures,
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans le secteur privé ou public. Les entreprises privées du paysage assurent toute ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers. Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation. Les entreprises du paysage œuvrent pour des particuliers, auprès d'entreprises privées et sur les marchés publics. Bien que souvent généralistes, des entreprises tendent à se spécialiser. En ce qui concerne le secteur public, les services d'espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine : places, squares, espaces sportifs, campings, cimetières, bases de loisirs, espaces de jeux, ronds-points... Dans certaines villes, le service d'espaces verts est lié aux services de l'urbanisme et de la voirie pour assurer la création, l'implantation et la maintenance des aménagements urbains.

Contact

CFPPA Les Vaseix-Bellac

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

cfppa.limoges@educagri.fr

Public ciblé

- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Particuliers

Pré-requis

Pré-requis réglementaires : Avoir 18 ans

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement, de la demande de financement ainsi qu'à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Après réalisation d'un positionnement

Modalités d'alternance

Le parcours standard comprend 927h en centre et 420 h en entreprise.
La volumétrie horaire est communiquée à titre informatif.

Une proposition individualisée sera formalisée à l'issue de la phase de positionnement pédagogique et administratif, en fonction des résultats obtenus.

Modalités d'adaptation du parcours

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques.
- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé).
- Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »

Équivalences et passerelles

Pas de liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations.

Modalités pédagogiques

- Articulation entre activités menées en centre de formation et en entreprise (stages)
- En centre, formation dispensée en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, études de cas).
- Intervenants professionnels
- Conférence tenue par des grands noms du monde du paysage (Gilles CLEMENT, Herve COVES, Claude PASQUET)

Contenus principaux de la

UNITÉS CAPITALISABLES GÉNÉRALES		
Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager		
UNITÉS CAPITALISABLES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES		
UC 2 Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement	UC 3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	
UC 4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	UC 5 Mettre en place des infrastructures paysagères	
1 UCARE AU CHOIX EN FONCTION DU PROJET PROFESSIONNEL ET SOUS RESERVE D'UN NOMBRE SUFFISANT DE PARTICIPANTS		
UCARE 1 Réaliser l'installation et la maintenance d'équipement paysagers autonomes et ou connectés (domotique)	UCARE 2 Elaborer un projet de fleurissement durable au sein d'une collectivité	
MODULES COMPLÉMENTAIRES		
CERTIPHYTO	« Décideur en entreprise non soumise à agrément » et « Décideur en entreprise soumise à agrément » Dispense de formation réglementaire obligatoire pour les candidats titulaires du diplôme sous réserve de réalisation de la démarche de demande sur le site : https://mdel.mon.service-public.fr/mademarchev5/sfjsp?interviewID=CertificatIndividuel	Inclus
SST	SST Formation « Sauveteur Secouriste du Travail »	Inclus
CHANTIER	Chantier Ecole UNIEMA : conception et réalisation d'un chantier	

Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'enregistrement de la certification JO/BO :
Diplômant	4	38314	Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt	07/08/2019

Modalités d'évaluation

Plusieurs modalités d'évaluation coexistent :
dossier écrit soutenu à l'oral, pratique évaluée sur plateau technique et chantier école.

Les 6 unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment.
Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP38314BC01 à RNCP38314BC06

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un autre diplôme de niveau 4 (Certificat de Spécialisation) ou un diplôme de niveau 5 (Brevet de Technicien Supérieur).

Rémunération

Selon le financement envisagé, et après étude de votre situation, une rémunération pourra éventuellement vous être proposée.

Tarifs et modes de financement

Cette formation est financée par la Région Nouvelle Aquitaine et cofinancée par le FSE.

En fonction de votre statut, différentes solutions existent pour financer votre projet de formation (Transition Pro, mon compte CPF, France Travail, Fonds personnels, Fonds de formation Vivéa... etc...)

Pour consulter nos tarifs, rendez-vous sur notre site internet : [https://cfppa.epl-limoges-nord87.fr/
wp-content/uploads/2023/04/Tarification-FPCA-27-03-2023.pdf](https://cfppa.epl-limoges-nord87.fr/wp-content/uploads/2023/04/Tarification-FPCA-27-03-2023.pdf)

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner et vous fournir une proposition tarifaire personnalisée.

Chiffres clés

Taux (sessions 2022 à 2024 tous sites confondus dispensant la formation)			Taux (session 2023 à 2024 tous sites confondus dispensant la formation)
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le métier visé
77%	93 %	100 %	88 %

Contacts

Centre de Formation Professionnelle et de la Promotion Agricoles de la Haute-Vienne (CFPPA 87)

Site des Vaseix

Les Vaseix 87430 Verneuil/Vienne
05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de la formation continue :

(Fonds individuels/mutualisés) : Marie-Pierre JEANTAUD
Tél : 07.85.24.02.26
Mail : marie-pierre.jeantaud@educagri.fr

(Fonds publics) : Corinne VIGNAUD - Les Vaseix

Tél : 05.55.48.44.31
Mail : corinne.vignaud@educagri.fr

Coordinatrice de la formation BP Aménagement Paysager :

Sylvie LAFORET
Tél : 05.55.48.44.30 Mail : sylvie.laforet@educagri.fr

Référente administrative :

Corinne VIGNAUD
Tél : 05.55.48.44.31
Mail : corinne.vignaud@educagri.fr

Référente handicap :

Estelle NGUYEN
Tél : 05.55.48.44.30
Mail : estelle.nguyen@educagri.fr